

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le neuf du mois de juillet,

A la salle de l'Union de MAICHE à 19h30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 2 juillet 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Jacqueline KOLB, Florent MOUREAUX, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Brigitte COURTET, Bertrand LOUVET, Françoise VUILLEMIN, Vincent BOBILLIER, Marc CLAIS, Sébastien WOLFF, Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER, Claudine CAGNON, Sébastien BARRAS, David MONNET, Philippe MITTAG, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBEY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Didier DURAND, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre BARTHOULOT, Denis SIMONIN, Caroline ARGOUARC'H, Fernande SPIELMANN, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Noël SAUNIER, Pascal FORET, Isabelle MOUGIN, Pascal CATTIN (Arrivé à 19h48), Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Christophe JANIN donne procuration à Bertrand LOUVET, Anthony MERIQUE donne procuration à Franck VILLEMAIN, Maxime MARTIN donne procuration à Roland MARTIN, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Didier DURAND, Véronique SALVI donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Georges VALLAT donne procuration à Régis LIGIER, Patricia PARATTE donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Boris LOICHOT donne procuration à Noël SAUNIER

Excusés : Christel PILLOT, Alexandre PANTEL représenté par Jacqueline KOLB, Raphaël PEQUIGNOT, Pascal JACQUOT, Francine LA PENNA, Jean-Pierre ETEVENARD, Samuel HOUSER représenté par Pascal CATTIN, Aurore GOSSO

Absents : Sébastien PARENT, Julien NAEGELEN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX

Secrétaire de séance : Olivier CLEMENCE

MEMBRES :	En exercice : 64	Présents : 46	Ayant pris part à la délibération : 54
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2026-07-06	Objet : FINANCES- Décision modificative n°1 – Budget assainissement
---	--

La CCPM a fait appel au cabinet LEYTON pour une mission Fiscalité Energie du budget Assainissement. Le bureau d'études est chargé de la partie administrative qui consiste à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide financière auprès de l'Etat sur une partie de la TICFE (Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) pour les années 2024 et 2025.

Les honoraires de cette mission sont évalués à 23 526 € pour les années 2024 et 2025 et représentent 35% HT du montant de l'aide perçue.

Les aides perçues au titre des années 2024 et 2025 s'élèvent à 62 066€.

Vu le besoin d'ouvrir des crédits supplémentaires au Compte 6226 « Honoraires » pour la somme de 23 526€,

Vu les recettes supplémentaires à comptabiliser à l'article 7588 « Autres produits de gestion courante » pour la somme de 62 066€,

Il est proposé d'ouvrir les crédits suivants au budget Assainissement par décision modificative n° 1 :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision modificative N°1

Communauté Cnes Pays de Maïche - 01021 ASSAINISSEMENT

DM n° 1 2026
 INSEE 25356

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6226-912 : Honoraires	0.00 €	23 526.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	23 526.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 7588-912 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	62 066.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	62 066.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	23 526.00 €	0.00 €	62 066.00 €
Total Général		23 526.00 €		62 066.00 €

L'exposé entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget assainissement 01021.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-200023075-20260709-DEL20260706-DE

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

Communauté de communes du Pays de Maïche

24, rue Montalembert 25 120 Maïche

Tél : 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr